



NOTE COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES 2023 POUR LA CATÉGORIE D'ÂGE U13

La réglementation internationale pour la catégorie U15 s'applique pour la catégorie U13 lors des compétitions organisées en France.

Néanmoins, des adaptations réglementaires sont appliquées pour une mise en œuvre spécifique pour les U13 à partir de 2023.

1. DURÉE DU COMBAT

La durée du combat est fixée à 3 minutes, avec déclenchement et arrêt du chronomètre en fonction des phases de combat.

2. CORPS D'ARBITRAGE

L'arbitrage unique est autorisé, avec l'appui d'un secrétaire de tapis.

3. VIGILANCE SPÉCIFIQUE

En outre du respect des réglementations décrites dans le règlement UWW U15 et afin de garantir la sécurité et l'intégrité des pratiquants, l'arbitre peut interrompre le combat lorsqu'il juge qu'une technique de lutte est inadaptée et/ou peut représenter un risque.

L'arbitre est particulièrement vigilant aux projections en souple dans l'espace arrière, à partir de la position debout, lorsqu'elles sont réalisées dans l'axe.

Fait à Maison Alfort, le 02/01/2023

Le Secrétaire Général
Gérard SANTORO

